



COORDINATION SUD-KIVU

SYNERGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA SUPPRESSION DES FRAIS ILLEGAUX DE JUSTICE EN MATIÈRE DES VIOLENCES SEXUELLES

Téléphone : +243 997 835 449, +243 990 661 861

E-mail : rfdp1999@gmail.com, rapisudkivu@gmail.com

RAPPORT DE LA TABLE RONDE DE PLAIDOYER SUR
LA SUPPRESSION DES FRAIS ILLEGAUX DE JUSTICE
EXIGES AUX SURVIVANTES DES VIOLENCES
SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE,
TENUE A BUKAVU, SALLE BELVEDERE

DU 03 AU 04 JUIN 2011

Juin 2021

I. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte

Depuis 2015, 6 organisations de la société civile œuvrant au Sud-Kivu dont RFDP (Réseau des Femmes pour les Droits et la Paix), RAPI (Réseau Associative pour la Psychologie Intégrale) basées à Bukavu, HAM (Haki na Amani kwa Maendeleo ya Akina Mama), AFPDE (Association des Femmes pour la Promotion et le Développement Endogène) basées à Uvira et EPF (Ensemble pour la promotion de la Femme et de la Famille) basée à Mboko, la Floraison basée à Baraka, agissent en synergies sous le nom de « Coordination Sud-Kivu », avec l'appui financier de Medica Mondiale, une organisation internationale allemande, ayant son bureau régional à Bujumbura au Burundi.

L'une des actions que ces organisations se sont assignées est de mener un plaidoyer commun en vue de la suppression des frais illégaux de justice exigés aux survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre.

L'accès à la justice pour tous, mentionné comme un droit fondamental dans des différents instruments internationaux et consacré par la Constitution de la RDC présente des défis en République Démocratique du Congo, plus spécifiquement pour certaines catégories des personnes comme les survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre (SVSBG).

L'exigence des frais illégaux de justice, généralement à toutes les étapes de la procédure est parmi les obstacles d'accès à la justice auxquels se heurtent les survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre, souvent en situation de vulnérabilité.

Cette réalité limite la qualité de la prise en charge judiciaire des dossiers des survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre, avec comme conséquence le manque de confiance à la justice par les justiciables, l'abandon de dossiers,...

C'est dans ce contexte que ces six organisations de la société civile citées ci-haut a initié une étude de récolte des données factuelles sur les frais illégaux de justice en juin 2019 au sein des juridictions civiles, militaires, ainsi que les parquets et auditorats y rattachés dans la province du Sud-Kivu.

Pour la réussite de cette action de plaidoyer, l'implication des services étatiques, membres du gouvernement provinciale (ministère de la justice, division provinciale des droits humains, division provinciale de la justice), l'assemblée provinciale par le biais des quelques députés provinciaux, les organisations de la société civile dans sa diversité ainsi que les acteurs de la justice, a été jugée indispensable.

L'objectif visé par l'organisation de la table ronde est d'influencer directement ou indirectement les autorités administratives, législatives et judiciaires provinciales citées ci-haut, à s'impliquer dans la suppression des frais illégaux de justice exigés aux survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre.

C'est dans ce cadre que ces différents acteurs ont été conviés à une table ronde qui a duré 2 jours allant du 03 au 04 juin 2021, pour interagir au tour de cette problématique et amener ainsi chacun, en ce qui le concerne, de s'engager pleinement à agir pour finir avec ce fléau qui freine l'accès à la justice aux justiciables.

1.2. Objectif

L'objectif visé par cette table ronde qui a duré 2 jours était d'influencer directement ou indirectement les autorités administratives, législatives et judiciaires provinciales à s'impliquer dans la suppression des frais illégaux de justice exigés aux survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre.

1.3. Résultats atteints

A la fin de cette table ronde, les résultats suivants ont été atteints :

- ❖ Les participants (acteurs judiciaires, organisations de la société civile, quelques députés et membres du gouvernement) apprennent les résultats de l'étude menée par les organisations lead de ce plaidoyer sur les frais illégaux de justice, en juin 2019
- ❖ Les acteurs judiciaires s'expriment sur la problématique et les enjeux des frais illégaux de justice, exigés aux survivantes des VSBG dans la province du Sud-Kivu
- ❖ Les participants définissent les stratégies pour mettre fin à la perception des frais illégaux de justice dans différentes juridictions du Sud-Kivu
- ❖ Quelques participants signent des fiches d'engagement individuel et définissent des actions concrètes à mener pour influencer la suppression des frais illégaux de justice exigés aux survivantes des VSBG

1.4. Méthodologie

Les méthodes et techniques utilisées pendant les deux jours de la table ronde étaient les suivantes :

- ❖ Exposé du cabinet d'avocat ayant réalisé l'étude sur les frais illégaux de justice ;
- ❖ Echanges - débats après chaque présentation
- ❖ Travaux en groupes sur les stratégies visant à mettre fin à la perception des frais illégaux ;
- ❖ Présentation en plénière ;
- ❖ Réflexion individuelle
- ❖ Formulation des recommandations ;
- ❖ Espace aux questions et réponses

1.5. Catégorie de participants conviés

Les participants à cette ronde sont repris en détail sur la liste de présence. On peut citer leur catégorie :

- ❖ Acteurs judiciaires (juge président, magistrats, cour militaire, avocats, parquet, tripaix, bâtonnier du Sud-Kivu)
- ❖ Quelques députés provinciaux
- ❖ Les membres des services étatiques et du gouvernement provincial (division du genre, division de la justice, division des droits humains, ministère de la santé, ministère de la justice)
- ❖ Bureau Conjoint des Nations Unies et Droits de l'Homme (BCNDH)
- ❖ Cabinet Mudunga qui a réalisé l'étude
- ❖ Les organisations membres de la Plateforme de Coordination Sud-Kivu
- ❖ Les organisations de la société civile ayant adhéré au plaidoyer
- ❖ Journalistes (radio Maendeleo, radio Okapi, RTNC Bukavu)